

<b>Zeitschrift:</b>	Le pays du dimanche
<b>Herausgeber:</b>	Le pays du dimanche
<b>Band:</b>	2 (1899)
<b>Heft:</b>	83
 <b>Artikel:</b>	Souvenirs militaires de François Guélat de Porrentruy 1809-1811
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-248962">https://doi.org/10.5169/seals-248962</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

à  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

à  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

**LE PAYS** 27<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

27<sup>me</sup> année **LE PAYS**

### Souvenirs militaires

DE

François Guélat de Porrentruy

1809-1811.

(Suite)

Les mémoires du caporal François Guélat s'arrêtent ici.

Il ne paraît pas vraisemblable qu'il les ait terminés ainsi brusquement, d'autant plus qu'en entrant en matière, il annonçait sur sa vie des révélations qui expliqueraien pourquoi ses grandes espérances ne s'étaient point réalisées.

A-t-il écrit un second cachier ? Où se sera-t-il égaré ?

Mais s'il n'est pas possible de poursuivre plus loin la carrière désormais civile de notre narrateur, nous sommes à même de compenser avantageusement croyons-nous, cette lacune, par la reproduction d'un extrait du « Livre de raison » de l'avocat Guélat, son père.

Dans chacune de nos vieilles familles, on tenait un registre où étaient soigneusement consignés les événements domestiques, naissances, mariages, décès etc., auxquels venaient s'ajouter les particularités les plus remarquables, dignes d'être transmises aux générations suivantes. Dans ce mémorial de famille, le père mentionnait avec plus ou moins de détails selon ses convenances ou ses lumières, la destinée de ses enfants. C'est là ordinairement qu'il déposait ses conseils, et ses dernières recommandations. A côté de la sèche énumération des événements de famille, on y retrouve parfois aussi la reproduction de faits intéressants, se rapportant aux emplois et

dignités du père de famille, ou ayant trait aux affaires publiques, à la vie intérieure de la cité ou aux événements politiques les plus saillants qui venaient couper la monotonie et la platitude de l'existence de nos pères. Notre histoire jurassienne a souvent bénéficié de citations puisées dans ces bulletins de famille, bien qu'ils ne fussent pas destinés à la publicité.

On appelle « livres de raison », ces sortes de registres domestiques, d'un usage général avant notre siècle.

Une communication bienveillante d'un parent qui a recueilli quelques papiers de la famille, a fait tomber entre nos mains le *livre de raison* de l'avocat Guélat, où nous retrouvons quelques particularités assez intéressantes pour que leur reproduction trouve sa place toute naturelle à la suite des mémoires de son fils.

L'avocat Guélat qui a fait partie du conseil de régence établi par le prince évêque Bâle à son départ de Porrentruy, a laissé trois volumes de mémoires commencés au début de la Révolution, et poursuivis pendant la période impériale jusqu'à la Restauration.

Comme les mémoires de dom Moreau que nous publions actuellement, ce journal tenu jour par jour, sous l'impression des événements de cette grande époque, a pour notre histoire jurassienne une importance capitale, et il contribuera également à remettre sous son vraijour, la physionomie des événements qui ont abouti à la chute du pouvoir temporel des princes évêques de Bâle, et à l'annexion de la république rauracienne à la France.

Nous n'avons pas cru devoir supprimer de la citation des passages du *livre de raison* du père Guélat, l'exhortation finale qu'il adresse à ses enfants. Cette pièce est le reflet très exact des mœurs austères de la bourgeoisie d'alors : elle nous donne la reproduction fidèle des sen-

timents de nos pères, et à ce titre, c'est un document à consulter pour l'historien qui voudra se faire une idée de la société bourgeoise, telle qu'elle existait au début de la Révolution.

### Extraits

du livre de raison de François Joseph Guélat le jeune, avocat au Conseil aulique de Son Altesse le Prince-Evêque de Bâle, écrit de sa main dans les années 1789 et suivantes.

### Origine de la famille des Guélat

rédigée par écrit sur les connaissances d'anciens manuscrits que moi, l'avocat Guélat, le jeune, ai vus et lus, et sur les récits que les veillards de la parenté m'en ont fait en toutes occasions.

La tradition porte « qu'après une bataille meurtrière », donnée en France, un officier anglais de naissance, vint fixer son domicile au village de Bure dans l'Elsau (pays d'Ajoie) près de Porrentruy — Il s'appelait Guéslar, du nom de sa famille — Le langage du pays a changé ce nom en celui de Guélat, qui a été adopté dans tous les actes publics et particuliers. C'est de lui que proviennent tous les Guélat, dont la lignée est si grande qu'on ne compte plus de degré de parenté, entre plusieurs familles originaires d'un même père. En voici la cause. Trois fils ont reçu en partage de leur père vivant, chacun une terre considérable à cultiver. L'une située à Porrentruy, l'autre à Fahy

\* Quoiqu'il ait toujours refusé les emplois publics, il a fallu accepter celui de Douze notable de la « Compagnie des gagnants », l'une des quatres tribus de la bourgeoisie de Porrentruy.

près du village de Mignalou ; les vieux métayers de Sainte-Pexine sont absolument dévoués à notre cause comme à moi-même. Vous resterez là, tranquille et bien cachée, jusqu'au jour de notre réunion.

La marquise connaissait trop bien l'amour, le courage et l'inébranlable volonté de son mari pour ne pas sentir qu'il fallait lui obéir.

Elle se tut et resta un instant les yeux clos, le cœur palpitant, la tête appuyée sur l'épaule de M. de Lescure ; silencieuse, elle réprimait ses larmes prêtes à couler.

— Songez ma bien-aimée, quel otage précieux vous seriez pour nos ennemis, s'ils venaient à découvrir votre retraite et à s'emparer de vous ! Et combien aussi je resterai plus maître de moi, plus libre d'agir, vous sachant en sûreté. Je vous ferai parvenir de mes nouvelles et prendre des vôtres aussi souvent qu'il me sera possible.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 4

### L'anneau d'argent

Ces simples mots lui faisaient enfin comprendre et l'étendue des pertes et l'affreuse gravité de la situation, car, pour prendre ce parti extrême, il fallait que cette situation fût presque désespérée.

— Nous n'avons pas un instant à perdre, reprit M. de Lescure, les minutes valent des vies ; pour votre sûreté, ajouta-t-il tendrement avec un accent de tristesse et de regret, il faut nous séparer, Victorine.

— Pour longtemps ? demanda-t-elle d'une voix anxieuse et brisée, exprimant son angoisse à la pensée d'une première séparation et dans des circonstances si périlleuses pour son mari.

— Pour quinze jours, un mois... peut-être plus... Qui sait ? pour toujours, achevait-il en lui-même.

— Non, Louis, je ne veux pas ! Vous connaissez mon courage, je vous suivrai partout, toujours ! peu importe comment ! Dieu qui nous a unis pour vivre ensemble d'une existence si douloreuse, si tragique peut-être, Dieu ne peut vouloir cette séparation !... Il saura nous protéger, nous garder l'un à l'autre.

— Je vous dis donc : au revoir ! chère, chère amie, si tendre, si courageuse, continua-t-il, domptant avec peine son émotion. Croyez que cette séparation m'est aussi cruelle qu'à vous ; ne m'ôtez pas mon courage, car tant de vies reposent sur la mienne, sur ma force et ma volonté ! J'ai tout disposé pour votre prompt départ : je vous laisse à la garde d'Arnaudet, le plus brave, le plus fidèle de tous mes Vendéens. Dès l'aube, il vous conduira à Sainte-Pexine.